



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Communauté de Communes de la Haute Comté
57, Rue des Ballastières
70 320 CORBENAY
Tel : 03 84 94 17 93
Fax : 03 84 94 15 59
Courriel : spanc@cchc.fr

Commune de :
Date du dépôt du dossier :
Nom du demandeur :

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Première demande | <input type="checkbox"/> Complément ou modification d'une demande déjà déposée au SPANC |
| <input type="checkbox"/> Construction neuve | <input type="checkbox"/> Réhabilitation / Rénovation / Agrandissement |

S'il s'agit d'une réhabilitation, l'installation a-t-elle été diagnostiquée par le SPANC ?

- Oui Non

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 DEMANDEUR

Nom et Prénom :
Adresse de correspondance :
Code Postal – Commune :
Numéro de téléphone :
Mail :

1.2 CONCEPTEUR (architecte, bureau d'études, maître d'oeuvre ...)

Nom ou raison sociale :
Adresse :
Code postal – Commune :
Numéro de téléphone :
Mail :

1.3 INSTALLATEUR DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (si déjà connu)

Nom ou raison sociale :
Adresse :
Code postal – Commune :
Numéro de téléphone :
Mail :

1.4 PROJET

Adresse de l'immeuble :
Code Postal – Commune :
Référence cadastrale (Section – N° parcelle) :

2. CARACTERISTIQUES GENERALES DES LOCAUX DESSERVIS

Habitation : Résidence principale Résidence secondaire

Autres : préciser la nature des locaux (ex : gîte, location, commerce, hôtel, restaurant, ...) , le type d'activité et la capacité d'accueil :

- Nombre de logements desservis par l'installation d'assainissement non collectif :
 - Nombre de pièces destinées au séjour ou au sommeil (ex : chambre, salon, séjour, bureau, ...) :
 - Nombre de pièces de service (cuisine, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderie, débarras, séchoirs, dégagements, dépendances) :
- Rappel : le nombre de pièces principales sera égal au nombre de pièces destinées au séjour et au sommeil. C'est sur cette base que le SPANC réalisera ses contrôles et jugera de la conformité de l'installation.*
- Nombre d'usagers permanents par logement :

Mode d'alimentation en eau potable : Réseau public Source privée (puits,)

Destination du rejet des eaux pluviales : En surface (fossé, ...) Rétention (Cuve, ...)
 Infiltration Autre :

3. CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRAIN

Superficie du terrain (m²) :
Superficie disponible pour l'assainissement non collectif :

Nature de la parcelle : - Type de recouvrement (ex : Verger, Culture, Prairie, ...) :
- Pente du terrain prévue à l'emplacement de la filière d'assainissement :
 Faible (0 – 5%) Moyenne (5% - 10%) Forte (10 – 15%) Très forte (>15%)

Le terrain est-il en zone inondable ? Oui Non
Existe-t-il une nappe d'eau à moins d'un mètre du sous sol ? Oui Non
Existe-t-il un point d'eau (étang, mare, ...) à proximité ? Oui Non
Existe-t-il un captage (forage ou puits) à proximité ? Oui Non
Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? Oui Non
Si oui, à quelle distance se situe t-il par rapport à la zone prévue pour la filière d'assainissement ? m

4. DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGE

4.1 LE PRETRAITEMENT

Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? Oui Non

Le prétraitements s'effectuera par :

- Un bac dégraisseur Si oui, préciser son volume (L) et le matériau utilisé :
- Une fosse septique Si oui, préciser son volume (m³) et le matériau utilisé :
- Une fosse toutes eaux Si oui, préciser son volume (m³) et le matériau utilisé :
- Un préfiltre Si oui, préciser si celui est incorporé ou non à la fosse :
- Autre système Si oui, préciser le type et joindre sa fiche technique :

Si présence d'une fosse, est-il prévu de : - l'immobiliser avec une dalle d'amarrage ? Oui Non
- de la protéger par une dalle de répartition ? Oui Non

Une ventilation de la fosse est-elle prévue ? Oui Non
Si oui : - est-elle placée en aval de la fosse ? Oui Non
- est-il prévu de l'équiper d'un extracteur ? Oui Non Si oui, préciser le type : Statique Éolien

4.2 LE TRAITEMENT

Distance minimale : - par rapport à l'habitation (m) :
- par rapport aux limites de propriété (m) :
- par rapport aux arbres (m) :

Type de système préconisé :

- Tranchées d'épandage à faible profondeur : nombre de tranchées : , longueur d'une tranchée (m) :
- Lit d'épandage à faible profondeur : longueur (m) : , largeur (m) : , surface (m²) :
- Filtre à sable non drainé à flux vertical : longueur (m) : , largeur (m) : , surface (m²) :
- Tertre d'infiltration : longueur (m) : , largeur (m) : , surface (m²) :
- Filtre à sable drainé à flux vertical : longueur (m) : , largeur (m) : , surface (m²) :
- Filtre à sable drainé à flux horizontal : longueur (m) : , largeur (m) : , surface (m²) :
- Filtre compact drainé à massif de zéolite : épaisseur (m) : , surface (m²) :
- Filière compacte agrée : - type :
 - caractéristiques (nombre et volume de(s) cuve(s) en m³) :
 - n° d'agrément de la filière :
- Autre (à préciser) : - type :
 - caractéristiques : longueur (m) : , largeur (m) : , surface (m²) :
 - n° d'agrément de la filière :

4.3 EQUIPEMENT SPECIFIQUE

La mise en place d'un poste de relevage est-elle prévue ? Oui Non

Si oui, préciser : - sa position par rapport aux différents ouvrages constituant le système d'assainissement (ex : avant la fosse) :
- son volume (L) : , et son volume de bâchée (L) :

La mise en place d'une chasse à auget est-elle prévue ? Oui Non

Si oui, préciser : - sa position (ex : regard de répartition du filtre à sable) :
- son volume de bâchée (L) :

4.4 MODE D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES (si filière drainée)

Quel est le mode de rejet prévu ? Irrigation souterraine (infiltration) Milieu superficiel (fossé, réseau, ...)

Si irrigation souterraine, quel type de système est envisagé ?

- Tranchée(s) d'infiltration : longueur (m) : , présence d'une zone de trop plein aménagée : Oui Non
 - Puits d'infiltration : surface totale de contact du puits (surface latérale et fond) en m² :
 - Une étude hydrogéologique en profondeur obligatoire a-t-elle été réalisée ? Oui Non
Si oui, la joindre à votre demande, si non la demande d'installation sera refusée.
 - Possédez vous une autorisation ou dérogation préfectorale pour la réalisation du puits ? Oui Non
Si oui, la joindre à votre demande, si non la demande d'installation sera refusée.
- Rappel : les rejets, même traités, d'eau usées sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, ...*

Si rejet en milieu superficiel, quel type d'exutoire est envisagé ?

- Fossé sur terrain privé, se prolongeant sur un terrain voisin : Autorisation de rejet du ou des voisins à fournir
- Fossé ou canalisation de route communale (réseau) : Autorisation de rejet du Maire à fournir
- Fossé départemental ou canalisation départementale : Autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental à produire
- Fossé ou canalisation de route nationale : Autorisation de la DIR Est à fournir
- Cours d'eau : Autorisation de la Police de l'Eau à fournir

Rappel : Vous trouverez, en Annexe 1 ou 2 (selon le type d'exutoire envisagé), le formulaire d'autorisation à faire compléter par la personne ou le service concerné.

5. PIECES A FOURNIR AVEC CET IMPRIME

- Un exemplaire de l'étude de définition de la filière d'assainissement comprenant :**
 - Une étude de sol permettant de caractériser son aptitude à l'épuration et/ou l'infiltration
 - Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, ...)
 - La description (coupe, profil en long) et le dimensionnement de l'ensemble de la filière préconisée
 - Un plan parcellaire détaillé avec localisation des sondages et des test de perméabilité réalisés
 - Un plan de situation de la parcelle au 1/2500^{ème}
 - Un plan de masse au 1/100, 1/200, 1/500 ou 1/750^{ème} sur base cadastrale précisant : la position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées, la position du dispositif d'assainissement à l'échelle et le rejet éventuel vers l'exutoire, les aires de stationnement et de circulation des véhicules, la présence de végétation, les points d'eau destinés à la consommation humaine et l'arrosage, ...
- Une autorisation de rejet signée** lorsque la filière d'assainissement préconisée est une filière drainée
- Une étude hydrogéologique et une autorisation ou dérogation préfectorale**, en cas de puits d'infiltration
- Le présent formulaire complété, daté et signé**

6. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à facturation auprès de l'utilisateur ayant bénéficié du service. Les redevances appliquées sont fixées par délibération du Conseil Communautaire : **120 € HT*** pour le contrôles de conception (soit 132 € TTC) et **75 € HT*** pour le contrôle de bonne exécution (soit 82,50 € TTC).

A noter qu'en cas de modification du projet de conception (installation initialement validée remplacée par une autre nécessitant l'édition d'un nouvel avis du SPANC) ou en cas d'un déplacement supplémentaire pour la visite de bonne exécution (contre-visite), une redevance à hauteur de **25 € HT*** (soit 27,50 € TTC) vous sera facturée en plus.

* Tarification applicable au 1er Janvier 2022.

Je soussigné(e), reconnait avoir pris connaissance du règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Je m'engage à :

- réaliser ou faire réaliser les travaux d'assainissement conformément à ce dossier, en respectant les prescriptions des Arrêtés interministériels du 7 septembre 2009 et du DTU 64.1 version août 2013 ;
- prendre en compte, dans le cadre des travaux, les remarques décrites ci-dessous si le SPANC en a émises ;
- réaliser mon installation d'assainissement individuel qu'après réception de l'avis favorable du SPANC ;
- laisser accéder le technicien du SPANC à ma parcelle ;
- prévenir le SPANC avant recouvrement de l'installation, afin de la soumettre au contrôle de bonne réalisation qui interviendra dans un délai maximum de 15 jours ;
- attendre le contrôle de bon exécution réalisé par le SPANC avant de remblayer l'installation. Le cas échéant, le dispositif devra être remis à jour.
- laisser l'ensemble des ouvrages accessibles à tout moment (tampons et regards de chaque ouvrage).

Fait à :

Signature du propriétaire :

Le :

7. CONTROLE DE CONCEPTION (cadre réservé au service)

Avis sur la conception du dispositif d'assainissement non collectif proposé :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Remarque(s) à prendre en compte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature du Technicien instructeur :
C. GUYON

Fait à :

Le :

Par délégation du Président,
Le Directeur des Services
P. CANNET

ANNEXE 1

AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (*)

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre au SPANC, **après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet.**

A. DEMANDEUR :

Nom et Prénom :
Adresse du lieu de réalisation :
Références cadastrales :
Adresse de correspondance :
☎ Fix : ☎ Portable : Mail :

B. INSTALLATION PREVUE :

- Filtre à sable drainé à flux vertical
- Filtre à sable drainé à flux horizontal
- Filtre compact drainé à massif de zéolite
- Autre (à préciser) :

C. LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :

- Fossé présent sur une propriété privée : autorisation du ou des propriétaires à produire (Annexe 1)
- Fossé ou réseaux communaux : autorisation du Maire à produire (Annexe 1)
- Fossé ou réseaux le long d'une route départementale : autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental à produire (formulaire à remplir en Annexe 2 et à envoyer à l'adresse suivante pour instruction de la demande : Unité Technique Territoriale de Lure – 20, Rue des Cloies 70200 LURE)
- Fossé ou réseaux le long d'une route nationale : autorisation de la DIR EST à produire (formulaire à télécharger sur le site : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14023.do et à retourner, une fois complété, à l'adresse suivante pour instruction de la demande : DIR EST / Division Exploitation de Besançon / District de Remiremont – 11, Rue de la Boudière – 88200 ST NABORD)
- Cours d'eau : autorisation de la Police de l'eau à produire (formulaire à remplir en Annexe 1 et à envoyer à l'adresse suivante pour instruction de la demande : Police de l'eau – Service Environnement et Risque – Direction Départementale des Territoires de la Haute Saône – 24, Boulevard des Alliés BP 389 70014 VESOUL cedex)

A noter qu'il est impératif de joindre au dossier de demande d'autorisation de rejet, le rapport de l'étude de définition de la filière d'assainissement (plans y compris).

D. PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET (A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation) :

Je souigné(e), Nom et Prénom ou Dénomination :
Adresse :
☎ **Fix :** ☎ **Portable :** **Mail :**
autorise M **à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu superficiel (pré-cité) dont la gestion m'incombe. Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejet autorisées par l'Arrêté du 7 septembre 2009.**
Observations :
.....
.....

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Signature du demandeur :

Signature de la personne portant autorisation :

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

* : milieu hydraulique superficiel : fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales ...

NB : La présente autorisation ne concerne pas les dispositif d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration, lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé et terre d'infiltration).

ANNEXE 2

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE POUR TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL

PETITIONNAIRE

Nom et Prénom (ou raison sociale)
.....
Adresse :
.....
N° téléphone :

PIECES A JOINDRE :

Extrait cadastral (alignement-accès) – Plan détaillé des travaux (autres) – Note technique (uniquement concessionnaire réseaux).

DEMANDE

A, le

Monsieur le Président du Conseil Général,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'effectuer les travaux désignés ci-dessous :

- Objet :

- Situation (adresse, références cadastrales) selon plan joint :

- Emplacement des travaux (cocher la ou les cases correspondantes) – RD n°.....

en agglomération (avis du Maire)

sous chaussée

sous trottoir

hors agglomération

sous accotement

autre

- Entreprise chargée des travaux :

- Date envisagée de début des travaux :, durée des travaux (en jours) :

Signature du demandeur

Transmis pour l'instruction à M. Le Chef de l'UT70 de LURE – 20 rue des Cloies, BP 173, 70204 LURE CEDEX

avec : avis favorable
 avis défavorable (à motiver)

A, le

Le Maire,

NOTA : TOUTE DEMANDE NON ACCOMPAGNEE DES PLANS SERA RETOURNEE

Le pétitionnaire ne peut opposer réclamation au cas où il aurait commandé tout ou partie du travail AVANT LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE (2 mois de délais d'instruction). Passé ce délai, la demande est réputée refusée.